



CADE
Coordination pour
l'Afrique de Demain

ENDA-TIERS MONDE
Organisation Internationale
Environnement et
développement



<http://www.afrique-demain.org>
vous invitent

à une rencontre-débat exceptionnelle :

Projet labellisé



Année européenne du 2008
dialogue interculturel

L'Afrique au cœur de l'Humanisme : tradition et modernité de la Confrérie des Chasseurs et de la Charte du Mandé

Intervenants : Youssouf Tata Cissé, Amadou Tioulé Diarra et Bernard Dumont

**avec la contribution du chantre Sibiri Samaké
et des deux musiciens Soumaïla Fofana et Kadiatou Samaké**

Modérateurs : Nassé Sangaré et Jean-Louis Domergue

mardi 6 mai 2008 de 17h45 à 19h45

**Ecole Nationale d'Administration (ENA)
amphithéâtre Parodi**

**2, avenue de l'Observatoire - Paris 6^{ème}
(RER B : Luxembourg, Bus : 38 et 82)**

« On n'appartient jamais dans la vie à une ethnie, à une race ou à une communauté par la naissance ou par le sang. On en devient membre par la culture et le respect de certaines traditions » Ahmadou Kourouma, Yacouba chasseur africain (Gallimard 1998). Issu de nobles chasseurs-guerriers malinkés, il a appris à chasser avec son père et son grand-père. Est-ce en écoutant la grande geste¹ des chasseurs qu'il a forgé l'indocilité de son écriture et de sa thématique ? Est-ce au contact de l'enseignement de ces « chasseurs, héros africains » - titre d'un autre de ces livres – qu'il a aiguisé son insolence comme sa lucidité ? Cela n'aurait rien d'étonnant. Les chasseurs² furent les premiers à s'élever contre l'esclavagisme. Ils furent de tout temps et sont encore aujourd'hui protecteurs et guérisseurs ; ils veillent à la sécurité de la communauté ; défenseurs des valeurs traditionnelles, ils revendiquent l'équité et s'insurgent contre la corruption et la perte des principes moraux. Il est logique que cela n'aille pas parfois sans ambiguïtés ou malentendus, comme en témoignent les conflits avec les administrations que répercutent abondamment les journaux africains. ... Alors que les chasseurs français, du moins dans leur expression les plus extrémistes, se replient sur un corporatisme obsolète au mépris des exigences écologiques de la modernité, les chasseurs de l'Afrique de l'Ouest constituent une force étonnante, profondément ancrée dans le tissu social rural et jouant un rôle loin d'être négligeable dans la préservation des équilibres, le soin et la protection des populations. Ils mettent au service de leurs semblables un savoir acquis par initiation. Contrairement à la culture judéo-chrétienne qui privilégie l'identification avec des modèles paternels, l'initiation africaine laisse chacun libre de définir sa modernité dans le cadre des valeurs collectives universelles : un contenant où chacun peut définir son contenu. C'est ainsi que la geste des chasseurs transmet, comme les mythes traditionnels, cette connaissance ancestrale sur ce qui fait l'homme et permet à la communauté de se définir un avenir. Ainsi, on n'est pas chasseur par naissance mais par initiation. A l'heure où de Côte d'Ivoire nous parviennent des discours

¹ La geste : gestuelle, rituel, ...

² Les Chasseurs du Mandé (territoire de l'ex Empire du Mandingue, se trouvant essentiellement aujourd'hui sur le territoire de la République du Mali)

politiques donnant dramatiquement droit de cité à la xénophobie, la parole des chasseurs d'Afrique de l'Ouest, dont la solidarité ignore les frontières, remet les pendules à l'heure et trouve une brûlante actualité. Ce texte est extrait et réarrangé de l'édito du n° 33 (décembre 2000) de la revue Africultures. Ce numéro est essentiellement consacré à **La Société des Chasseurs d'Afrique de l'Ouest** qui organisa du 26 au 31 janvier 2001 à Bamako, Ségou et Yanfolila au Mali un rassemblement exceptionnel regroupant les Chasseurs de six pays (Mali, Sénégal, Guinée, Gambie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso). La Société des Chasseurs a une histoire très ancienne. Certains chasseurs la disent « millénaire », d'autres en font remonter l'origine « moderne » au 12^{ème} siècle, à l'époque de l'apogée de l'Empire du Mandingue, cet Etat organisé qui étendit son influence sur la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest. La Société des Chasseurs est une société initiatique ; elle a traversé les siècles et elle est toujours vivante aujourd'hui. Elle montre un certain nombre de similitudes avec la Franc-Maçonnerie.

La Charte du Mandé aurait été proclamée en 1222 par Soundjata KEITA, fondateur de l'Empire du Mali et ses pairs. Elle reste la référence majeure des *sinbo*, Grands Maîtres chasseurs du Manden. Les Chasseurs sont donc, en quelque sorte les gardiens de cette Charte. Sa conservation et sa transmission jusqu'à nos jours est le fait, comme souvent en Afrique, de la tradition orale. Elle n'a été transcrite et traduite en Français que récemment. Ce texte tel qu'il est maintenant transcrit (cf la traduction de l'ethnologue Youssou Tata Cissé en annexe, extraite de l'ouvrage d'Aboubakar Fofana chez Albin Michel éditions) a certainement subi l'influence des modes d'aujourd'hui mais ceci n'enlève certainement rien aux valeurs qu'il entend véhiculer. Doit-on la qualifier de Charte des Droits de l'Homme au sens où l'Occident et plus particulièrement l'Europe, ont généré, bien plus tard des Chartes de même essence ? Des historiens, des anthropologues, des sociologues et autres chercheurs scientifiques se réunissent régulièrement depuis quelques années sur ce thème. Un des derniers exemples est la réunion qui s'est tenue à Bamako du 31 mai au 3 juin 2007 sous le titre « La Charte de Kurukanfuga en question : Culture et droit de l'homme » dont il a été rendu compte (par exemple) dans « Le Malien » du 08/06/2007 :

<http://www.maliweb.net/category.php?NID=19096>

Il s'agit dans cette Rencontre-Débat : (i) de faire connaître une société de pensée africaine qui est toujours bien vivante actuellement. Cette société a les mêmes fondements que les philosophies du 18^{ème} siècle européen et notamment concernant la primauté de l'homme sur la société (à ce titre elle a pleinement participé aux combats contre l'esclavagisme en Afrique pré-coloniale) ; (ii) de faire connaître la Charte du Mandé comme Déclaration des Droits Humains. L'Afrique a elle aussi nourri l'humanisme. Ces objectifs justifient bien la labellisation de cette Rencontre-Débat dans le cadre de l'Année Européenne du Dialogue Interculturel.

Animation : Nassé Sangaré et Jean-Louis Domergue, responsables associatifs

Intervenants :

- **Youssouf Tata Cissé**, Sociologue, Ethnologue, Chercheur au CNRS et Professeur à la Sorbonne
- **Amadou Tioulé Diarra**, Chargé de cours à l'Université de Bamako
- **Bernard Dumont**, Consultant en ingénierie de formation



L'accès à cette rencontre-débat du 6 mai 2008 est gratuit

Si vous souhaitez y participer, merci de retourner ce bulletin d'inscription à La Cade, 5, rue des Immeubles Industriels, 75011 PARIS (<http://www.afrique-demain.org>)

Vous pourrez également vous inscrire par courriel endacade@wanadoo.fr ; ou par téléphone au

01 43 48 14 67 ; Fax. : 01 44 93 87 50 ou dans le hall d'entrée le jour de la rencontre-débat.

Nom : Prénom :

Organisme / Association :

Tél. : Courriel :

Adresse :

La Charte du Mandé

Traduction de Youssouf Tata Cissé et Jean-Louis Sagot-Duvauroux
extraite de l'ouvrage d'Aboubakar Fofana aux Editions Albin Michel (Paris, 2003)

Le Mandé fut fondé sur l'entente et la concorde, l'amour, la liberté et la fraternité. Cela signifie qu'il ne saurait y avoir de discriminations ethnique ni raciale au Mandé. Tel fut l'un des buts de notre combat. Par conséquent, les enfants de Sanéné et Kontron font, à l'adresse des douze parties du monde, et au nom du Mandé tout entier, la proclamation suivante :

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :

Toute vie humaine est une vie.

Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre vie,

Mais une vie n'est pas plus « ancienne »,

Plus respectable qu'une autre vie,

De même qu'une vie ne vaut pas mieux

Qu'une autre vie.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :

Toute vie étant une vie,

Tout tort causé à une vie exige réparation.

Par conséquent,

Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin,

Que nul ne cause du tort à son prochain,

Que nul ne martyrise son semblable.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :

Que chacun veille sur son prochain,

Que chacun vénère ses géniteurs,

Que chacun vénère ses enfants,

Que chacun pourvoie aux besoins

Des membres de sa famille.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :

Que chacun veille sur la terre de ses pères.

Par patrie, pays, ou terre des pères,

Il faut entendre aussi et surtout les hommes :

Car tout pays, toute terre qui verrait les

Hommes disparaître de sa surface

Connaîtrait le déclin et la désolation.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :

La faim n'est pas une bonne chose,

L'esclavage n'est pas non plus une bonne chose ;

Il n'y a pire calamité que ces choses-là,

Dans ce bas monde.

Tant que nous disposerons du carquois et de l'arc,

La famine ne tuera personne dans le Mandé,

Si d'aventure la famine survient.

La guerre ne détruira plus jamais de village
Pour y prélever des esclaves ;
C'est dire que nul ne placera désormais
Le mors dans la bouche de son semblable
Pour aller le vendre ;
Personne ne sera non plus battu au Mandé,
A fortiori mis à mort,
Parce qu'il est fils d'esclave.

Les enfants de Sanéné et Kontron déclarent :
L'essence de l'esclavage est éteinte ce jour,
« D'un mur à l'autre »,
D'une frontière à l'autre du Mandé ;
Les razzias sont bannies
A compter de ce jour au Mandé ;
Les tourments nés de ces horreurs
Disparaîtront à partir de ce jour au Mandé.
Quelle horreur que la famine !
Un affamé ignore
Toute pudeur, toute retenue.
Quelle souffrance épouvantable
Pour l'esclave et l'affamé,
Surtout lorsqu'ils ne disposent
D'aucun recours.
L'esclave est dépouillé
De sa dignité partout dans le monde.
Les gens d'autrefois nous disent :
« L'homme en tant qu'individu
Fait d'os et de chair
De moelle et de nerfs,
De peau recouverte de poils et de cheveux
Se nourrit d'aliments et de boissons ;
Mais son âme, son esprit vit de trois choses :
Voir ce qu'il a envie de voir,
Dire ce qu'il a envie de dire,
Et faire ce qu'il a envie de faire.
Si une seule de ces choses
Venait à manquer à l'âme,
Elle en souffrirait,
Et s'étiolerait sûrement. »
En conséquence, les enfants
De Sanéné et Kontron déclarent :
Chacun dispose désormais de sa personne,
Chacun est libre de ses actes,
Dans le respect des « interdits »,
Par la loi de sa patrie.

Tel est le Serment du Mandé
A l'adresse des oreilles du monde tout entier.